Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_217-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_217

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Attribution de subvention AXIS - Relais Enfants-Parents en milieu carcéral

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Claude MARIN pouvoir à Jacques GÉRARD, Stéphan CERET pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine NICCOLETTI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, Grégory LOEW pouvoir à Sylvie FRANCIN, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Laure REIG, Jean-Daniel SANTONI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe CARRIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_217-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise est compétente en matière de Politique de la ville. Cette compétence amène la Communauté d'Agglomération Dracénoise à soutenir certains dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) répond à cet objectif.

L'association AXIS agit dans le domaine de la santé, des conduites à risque, du soutien à la parentalité et de la lutte contre les exclusions en menant des actions de prévention, de formation et d'animation de réseau.

AXIS gère le point rencontre Parents-Enfants situé sur la commune des Arcs sur Argens, financé par la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Elle porte également des actions en milieu carcéral et notamment le Relais Enfants-Parents, qui a plusieurs objectifs :

- permettre de maintenir les liens familiaux par l'accompagnement global de l'enfant, du détenu et de sa famille,
- participer à la prévention des effets désociabilisant de l'incarcération sur les détenus,
- aider leur réinsertion sociale et prévenir la récidive,
- prévenir la délinquance et les troubles du comportement chez les enfants de détenus.

La structure intervient via une psychologue, une animatrice sociale et des bénévoles, pour gérer et animer le Relais Enfants-Parents à la maison d'arrêt de Draguignan depuis son ouverture en janvier 2018.

L'action est centrée sur un travail de soutien à la fonction parentale et de maintien des liens familiaux pendant l'incarcération, par des accompagnement d'enfants sur des parloirs médiatisés, des entretiens individuels avec les pères incarcérés et à l'extérieur avec les familles. Des groupes de paroles sont également proposés aux détenus sur les thèmes « prévention du choc carcéral », « les violences conjugales et familiales » et « la parentalité ».

AXIS mène cette action sur les établissements pénitenciers de Draguignan depuis 2003 (jusqu'aux inondations de 2010) et de La Farlède depuis 2004.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_217-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la ville réunie le 6 décembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- attribuer une subvention de 3 000€ (trois-mille euros) à l'association AXIS, sise 9 rue Corneille à Toulon, pour l'action Relais Enfants-Parents,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- dire que les crédits afférents à cette subvention sont prévus sur le budget principal 2018 chapitre 65 (article 6574).

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 26/12/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.